

# Quatre communes du Centre-Val de Loire sur cinq appartiennent à une communauté de communes

Insee Flash Centre-Val de Loire • n° 66 • Janvier 2023

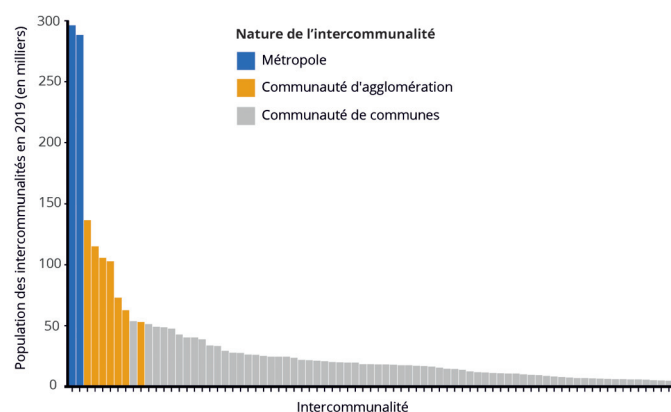
Le Centre-Val de Loire compte 79 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Parmi ceux-ci, les communautés de communes rassemblent 80 % des communes de la région. En dehors des métropoles de Tours et Orléans, la population augmente principalement dans les EPCI situés en périphérie des villes. Les résidents y sont plus fréquemment propriétaires de maisons relativement grandes et récentes.

## Près d'un quart de la population de la région dans les métropoles de Tours et Orléans

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, parmi les 1 249 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ►**définition** de France, 79 ont leur siège dans une commune de Centre-Val de Loire. Les communes sont regroupées au sein de deux métropoles (Orléans Métropole et Tours Métropole Val de Loire), sept communautés d'agglomérations (Blois Agglopolys, Chartres Métropole, Pays de Dreux, Territoires Vendômois, Bourges Plus, Châteauroux Métropole et l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing) et 70 communautés de communes. Ces dernières rassemblent 80 % des communes de la région.

Le statut d'un EPCI ►**définition** est principalement déterminé par son nombre d'habitants ►**figure 1**. Les métropoles de Tours et Orléans se différencient nettement des autres EPCI de la région, avec respectivement 296 000 et 288 000 habitants. Elles ne se positionnent cependant qu'aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> rangs des 22 métropoles françaises. Chartres Métropole est la plus grande communauté d'agglomération de la région avec 136 000 habitants (41<sup>e</sup> rang sur 221 en France hors Mayotte) et celle des Territoires Vendômois est la plus petite avec 52 000 habitants (196<sup>e</sup> rang national). Touraine Vallée de l'Indre est la communauté de communes la plus peuplée avec 53 000 habitants. Dans la région, deux communautés de communes ont plus de 50 000 habitants.

## ► 1. Population des EPCI du Centre-Val de Loire selon leur statut



Champ : EPCI à fiscalité propre du Centre-Val de Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
Source : Insee, Recensement de la population 2019

## Cinq EPCI urbains sous influence d'un pôle extérieur

Les EPCI de la région regroupent souvent des communes urbaines, rurales périurbaines et rurales non périurbaines ►**définition**. En catégorisant les EPCI selon la catégorie de communes qui concentre le plus grand nombre d'habitants, 18 sont à dominante urbaine, 26 à dominante rurale périurbaine et 35 à dominante rurale non périurbaine.

Parmi les 18 EPCI à dominante urbaine, 13 sont organisés autour d'un pôle, interne à l'EPCI, d'une aire d'attraction des villes ►**définition**. La commune la plus peuplée de l'EPCI constitue la commune-centre de ce pôle. En revanche, les 5 autres EPCI à dominante urbaine sont situés dans la couronne d'une aire d'attraction des villes dont le pôle est extérieur à l'EPCI. Ces EPCI peuvent posséder des pôles d'emploi sur leur territoire, mais ils sont en même temps sous l'influence de pôles extérieurs de taille plus importante. C'est le cas en particulier du Pays de Dreux et du Val d'Amboise, concentrant de nombreux emplois notamment dans le secteur hospitalier, mais sous les influences respectives de Paris et Tours.

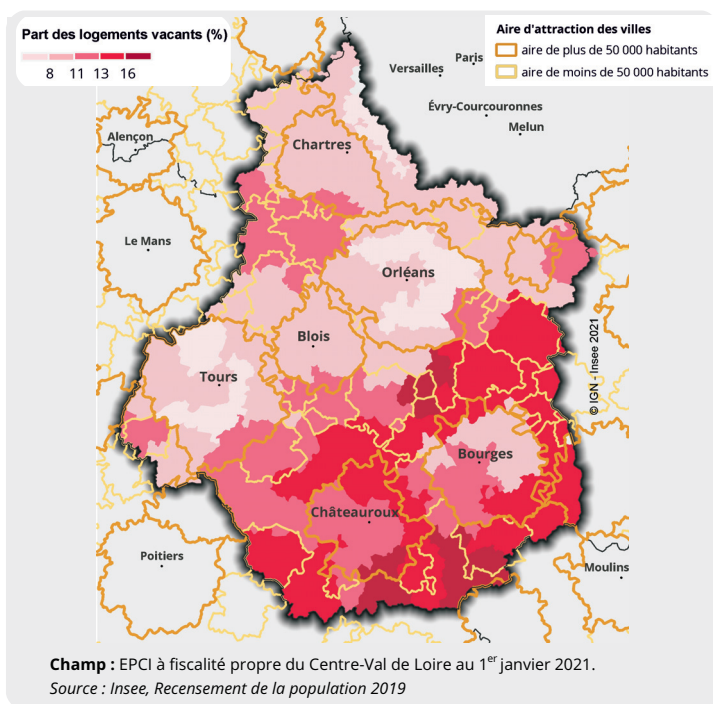
La quasi-totalité des EPCI à dominante rurale périurbaine appartiennent à la couronne d'une aire d'attraction des villes centrée autour d'un pôle extérieur. Seule exception : la communauté de communes du Grand Chambord dont Saint-Laurent-Nouan constitue la commune-centre de sa propre aire d'attraction des villes.

En revanche, les 35 EPCI à dominante rurale non périurbaine ont des profils très hétérogènes. Si 14 d'entre eux sont situés en dehors de toute aire d'attraction des villes, ils sont tout aussi nombreux à être organisés autour d'un pôle, interne à l'EPCI, d'une petite aire d'attraction des villes. Quant aux 7 EPCI restants, ils sont sous l'influence d'un pôle extérieur.

## Croissance de la population des EPCI situés dans la couronne d'une aire d'attraction des villes

Entre 2013 et 2019, la population globale des EPCI du Centre-Val de Loire reste quasiment stable (+ 0,1 %). La population des EPCI situés dans la couronne d'une aire sous influence extérieure augmente (+ 0,8 %), alors que celle des EPCI organisés autour d'un pôle interne stagne. De plus, pour cette dernière catégorie, la hausse de la population se concentre dans les métropoles de Tours (+ 2,1 %) et Orléans (+ 4,2 %), tandis que le nombre d'habitants des autres EPCI centrés autour d'un pôle interne est en baisse (- 1,5 %). Enfin, la population des EPCI en dehors des aires d'attraction des villes diminue nettement (- 4,3 %).

## ► 2. Aires d'attraction des villes et part des logements vacants par EPCI



### De nombreux logements vacants hors des aires d'attraction des villes

Ces EPCI en dehors des aires d'attraction des villes se distinguent par de fortes proportions de résidences secondaires (15 % contre 6 % pour l'ensemble des EPCI de la région) et de logements vacants (13 % contre 10 %). La distinction schématique, entre le nord-ouest de la région peu concerné par les logements vacants et le sud-est en comportant de fortes parts, est en effet à nuancer avec l'implantation des grandes aires d'attraction des villes ► **figure 2**. En particulier au niveau de Bourges, les EPCI au sein de l'aire d'attraction se caractérisent par des parts modérées de logements vacants, qui contrastent nettement avec les proportions très élevées observées dans les EPCI à l'extérieur de l'aire. Ce phénomène se retrouve dans une moindre mesure au niveau de l'aire de Châteauroux.

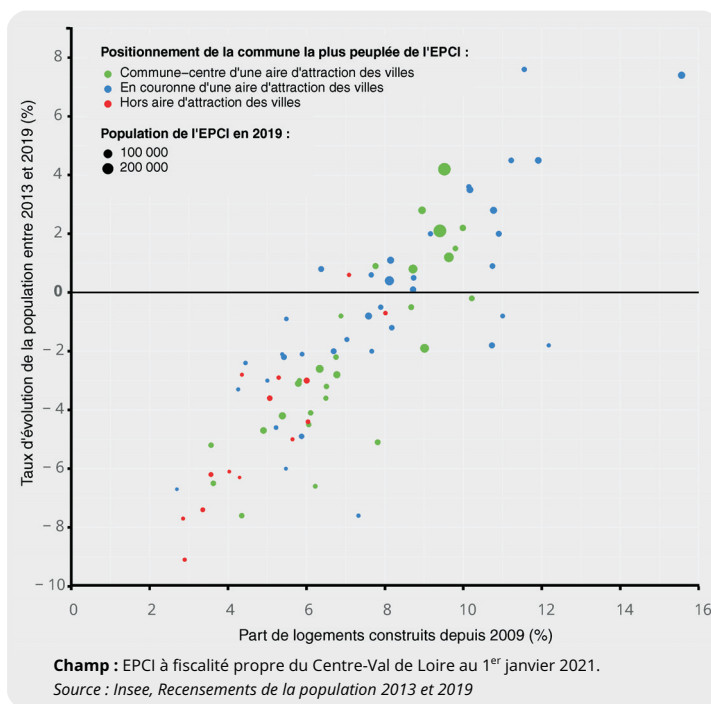
Au contraire, les EPCI avec les parts les plus faibles de logements vacants sont situés au sein des plus grandes aires d'attraction des villes de la région : celles de Tours et Orléans, mais aussi celle de Paris qui s'étend jusqu'à dans le nord du Centre-Val de Loire.

### Plus de maisons grandes et récentes dans les couronnes des aires d'attraction des villes

Les EPCI organisés autour d'un pôle interne d'une aire d'attraction des villes disposent plus que les autres territoires de logements collectifs et locatifs. À l'inverse, les EPCI des couronnes des aires d'attraction des villes font la part belle à l'habitat individuel, majoritairement en propriété.

Ainsi, en 2019, dans les EPCI organisés autour d'un pôle interne d'une aire d'attraction des villes, les habitants sont moins souvent propriétaires

## ► 3. Évolution de la population selon la part des résidences principales construites depuis 2009



de leur résidence principale : 58 % contre 74 % dans les autres EPCI de la région. Par ailleurs, les résidences principales y sont moins souvent des maisons : 63 %, contre 88 % dans les EPCI des couronnes et 93 % dans ceux hors des aires d'attraction des villes. Les résidences principales y sont également de plus petite taille, avec en particulier plus de logements de moins de 40 m<sup>2</sup> que dans l'ensemble des EPCI.

Le peuplement des EPCI des couronnes des aires d'attraction des villes s'inscrit dans un contexte de périurbanisation. Par rapport aux EPCI organisés autour d'un pôle interne, les résidents y habitent plus fréquemment une maison dont ils sont propriétaires. Les résidences principales y sont également plus grandes. La part des grands logements, de 100 m<sup>2</sup> ou plus, y est même plus élevée (41 %) que dans les EPCI en dehors des aires d'attraction des villes (37 %).

Cette périurbanisation s'est poursuivie durant la dernière décennie. Les dix EPCI avec les plus fortes parts de logements très récents, construits depuis 2009, sont tous dans la couronne d'une aire d'attraction des villes ► **figure 3**. Pour la plupart d'entre eux, cette proportion élevée de logements récents s'accompagne d'une hausse de la population au cours des dernières années. C'est dans la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre que la part de résidences principales construites depuis 2009 est la plus forte (15,6 %), pour une progression de la population de 7,4 % entre 2013 et 2019.

À l'inverse, dans les EPCI hors des aires d'attraction des villes, la population baisse de manière quasi-systématique et la part de logements récents est souvent faible. ●

Sylvain Dabadie, Olivier Diel (Insee)

### ► Définitions

Les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Forment la catégorie des EPCI les syndicats de communes, et les EPCI à fiscalité propre : les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les métropoles. Ces différents statuts des EPCI à fiscalité propre sont décrits dans la version web de cette publication.

Dans cette étude, un **EPCI** est qualifié d'**urbain** si plus de 50 % de sa population réside dans une ou plusieurs communes urbaines au sens de la grille de densité de population. Les EPCI non urbains sont ruraux. Parmi les EPCI ruraux, sont dénommés **ruraux périurbains** ceux dont plus de 50 % de la population rurale réside dans des communes rurales sous influence. Les autres sont qualifiés de **ruraux non périurbains**.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

### ► Pour en savoir plus

- **Brutel C.**, « Des communautés de communes rurales aux métropoles urbaines : la grande diversité des EPCI à fiscalité propre en France », Insee Focus, n° 286, janvier 2023.
- **Sebbane L.**, « Stabilité du nombre de communes et d'EPCI à fiscalité propre en 2021 et ralentissement de la baisse du nombre de syndicats », DGCL Bis, n° 163, mars 2022.

### ► Sources :

Les résultats sont issus des exploitations principale et complémentaire des recensements de la population de 2013 et 2019.

